

DEMANDE D'AUTORISATION DE REGULATION A TIR D'ANIMAUX CLASSES NUISIBLES

Pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 31 juillet 2013

en vertu des articles L. 427-8 et 9, R. 427-6 à 25 du Code de l'Environnement

en vertu de l'arrêté ministériel du 3 avril 2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction à tir des animaux classés nuisibles du groupe 1

en vertu de l'arrêté ministériel du 2 août 2012 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction à tir des animaux classés nuisibles du groupe 2

en vertu de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2012 fixant la liste complémentaire, les périodes et les modalités de destruction à tir des animaux classés nuisibles du groupe 3, ainsi que les territoires concernés pour le département de l'Orne

**Adresser cette demande à la DDT - Direction Départementale des Territoires
Service Economie des Territoires - Cité administrative - Place Bonet - BP 537
61007 ALENCON CEDEX CEDEX POUR DECISION**

JE SOUSSIGNE (demandeur) :

NOM : Prénom : tél :

Adresse :

agissant en qualité de : Détenteur du droit de destruction (**Propriétaire, Fermier**)
Cocher la case correspondante Délégué du détenteur du droit de destruction (**remplir la délégation au dos de la feuille**)

surface, dont { Cultures et prairies hectares
{ bois et friches hectares
{ Vergers hectares

SOLLICITE L'AUTORISATION

➡ DE DETRUIRE A TIR uniquement de jour et pour les titulaires d'un permis de chasse validé, dans les conditions suivantes :

Espèces	Groupes d'espèces	Cocher les espèces concernées par la demande	Période	Lieux de régulation (préciser communes et lieux-dit) Commentaires	Cultures menacées (préciser la superficie)
Chien Viverin	1	<input type="checkbox"/>	De la clôture générale à l'ouverture générale de la chasse		
Vison d'amérique	1	<input type="checkbox"/>			
Raton Laveur	1	<input type="checkbox"/>			
Bernache du Canada	1	<input type="checkbox"/>	Du 31 janvier au 31 mars 2013		
Fouine	2	<input type="checkbox"/>	De la clôture générale de la chasse au 31 mars 2013		
Renard	2	<input type="checkbox"/>	- De la clôture générale de la chasse au 31 mars 2013 - Au-delà du 31 mars sur des terrains consacrés à l'élevage avicole		
Corneille Noire	2	<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} mars au 31 juillet 2013		
Corbeaux Freux	2	<input type="checkbox"/>	NB : - du 10 juin au 31 juillet uniquement pour prévenir les dommages importants aux activités agricoles - pour la pie : uniquement dans les cultures maraîchères et les vergers		
Pie Bavarde	2	<input type="checkbox"/>			
Lapin de garenne	3	<input type="checkbox"/>	- Du 15 août 2012 à l'ouverture générale - Du 1 ^{er} au 31 mars 2013	Uniquement (rayer les communes non demandées) sur Condé sur Sarthe, Lonrai, Crulai, Valframbert, Damigny, Argentan et Moulins-Sur-Orne.	

Le tir dans les nids est interdit. Les oiseaux ne peuvent être détruits qu'à poste fixe, matérialisé de main d'homme. Pour le Corbeau Freux, le tir est possible dans l'enceinte de la corbeautière.

➡ de M'ADJOINDRE de tireur(s), titulaire(s) d'un permis de chasser validé pour la campagne en cours, dont le nom et l'adresse sont indiqués ci-après (8 tireurs au maximum):

NOM	Prénom	Adresse

FAIT à, le (signature)

Tourner SVP

NB -L'imprimé de compte rendu devra obligatoirement être retourné à la D.D.T. par le permissionnaire dans les 48 h après expiration de la présente autorisation et ceci dûment renseigné sous peine de non renouvellement de l'autorisation

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE	AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE
Le Maire de la Commune atteste la qualité du demandeur à, le (signature et cachet)	Le Maire de la Commune atteste la qualité du demandeur à, le (signature et cachet)

DELEGATION

Je soussigné (Détenant du droit de destruction),

.....

Demeurant.....

Propriétaire, exploitant agricole de Ha, sur la (les) commune(s) de

.....

donne pouvoir à (Délégué du détenteur du droit de destruction) :

M.

Demeurant :

.....

pour y exercer la destruction des nuisibles cités au recto.

A, le

(signature)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ORNE BP 537-Cité administrative - Place Bonet - 61 013 ALENCON CEDEX	
AUTORISATION PREFECTORALE NOR° - de régulation au moyen du fusil des espèces d'animaux classés nuisibles dans les lieux et les conditions indiqués au recto	A Alençon, le <i>Pour le Préfet et par délégation,</i>

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la DDT au 02.33.32.71.86